

DÉCHETS VERTS

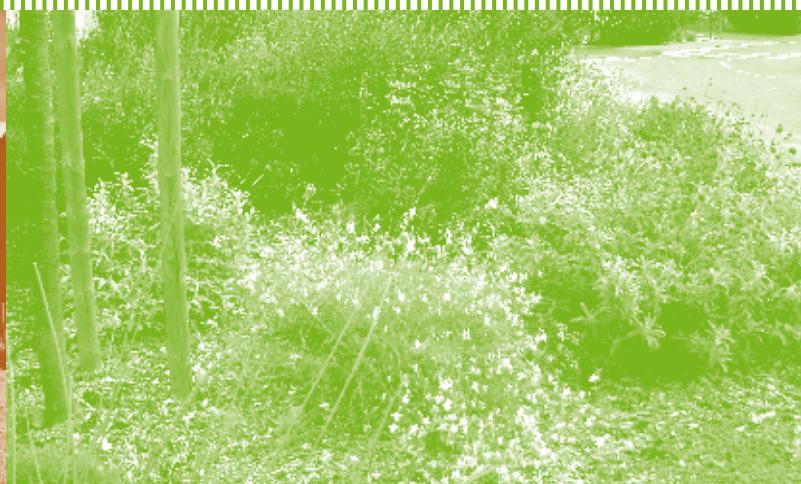
Prévention des déchets verts

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN

Opération portée par la Ville de Château-Arnoux-Saint-Auban (CASA)
Département des Alpes de Haute-Provence - Contexte rural péri-urbain



Jardin sec avec paillage minéral - © Ville de Miramas



Massif de vivaces avec paillage végétal - © Ville de Miramas

Chiffres clés

Biodéchets concernés

Déchets verts des services techniques communaux

Producteurs impliqués

Services espaces verts

Année de démarrage

2011

Résultats chiffrés

80 m³/an de déchets verts évités

Coûts de fonctionnement

5 000 €/an d'économies liées au désherbage chimique ; augmentation du temps de travail (compensée par la réduction de la fréquence de fauchage et de l'entretien sur certains espaces)

Coûts d'investissement

15 k€ TTC pour des désherbeurs thermiques
12 k€ TTC pour les appareils d'entretien à batterie de nouvelle génération

Partenaires financiers

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
Département des Alpes de Haute-Provence

Contexte et enjeux

La ville de Château-Arnoux-Saint-Auban accueille environ 5 200 habitants permanents dans un territoire riche en eau, au climat aux influences méditerranéennes et alpines.

Les espaces verts se répartissent ainsi : 25 ha d'espaces verts en bordure de voirie et cimetières, 10 ha de gazon, 2 000 m² de massifs et plus de 1 800 arbres (platanes, tilleuls, marronniers...).

La gestion différenciée des espaces verts permet de limiter la production des déchets verts, ainsi que l'arrosage, en optimisant l'entretien des espaces verts en fonction de leurs caractéristiques, usages et besoins. Cette approche s'associe naturellement à des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé, comme l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires (label «zéro phyto») et la démoustication à l'aide d'un larvicide biologique.

Sur initiatives du maire et des élus, les services techniques municipaux ont adopté depuis 2011 des techniques de gestion différenciée des espaces verts et d'entretien à faible impact environnemental. Le service compte 10 agents et 2 prestataires interviennent ponctuellement pour l'élagage et pour le désherbage.

Objectifs

Cette pratique est motivée par une volonté de protection de la santé et de l'environnement, d'amélioration du confort d'intervention des agents, et de sensibilisation des habitants sur leurs propres pratiques (information dans le bulletin municipal...).

Mise en Œuvre

Étapes

L'action s'est développée à partir de 2011. Elle a demandé une étude préalable, effectuée par un bureau d'études au sujet notamment d'un « plan désherbage », afin de définir l'évolution des pratiques sur plusieurs années.

Le responsable du service et 2 agents ont suivi des formations spécifiques du CNFPT et du FREDON PACA (structure agréée par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour son activité de conseil). La démarche a également nécessité le changement d'une partie du matériel. L'achat d'un broyeur professionnel (coût 12-15 k€TTC) est à l'étude.

Organisation mise en place

Les modalités de mise en œuvre et l'acquisition des nouveaux matériels sont définies par le service espaces verts en concertation avec les élus.

En matière d'aménagement, sont favorisés :

- ✦ des plantes et arbustes adaptés au climat (lavande...),
- ✦ des paillages minéraux, pour réduire l'irrigation,
- ✦ la réduction des plantes à fleurissement estival et la mise en place progressive de massifs floraux persistants.

Pour l'entretien, sont pratiqués :

- ✦ la diminution de la fréquence de tonte ou du fauchage,
- ✦ l'augmentation des hauteurs de coupe (6 cm pour la tonte du gazon, 14 cm pour le fauchage) : cela réduit la vitesse de croissance, l'assèchement du végétal et préserve la microfaune,
- ✦ le paillage au broyat de tailles (fourni par l'élagueur prestataire) et le mulching des tontes,
- ✦ la diminution de l'irrigation des pelouses, voire son arrêt pour certaines : le volume d'eau aspergée a été divisé par 6 en 2-3 ans (l'arrosage des massifs est en tous cas maintenu lors de la période initiale de croissance des racines),
- ✦ le désherbage alternatif (thermique ou mécanique).

Bilan

Points forts > clés de réussite

La gestion différenciée des espaces verts demande une forte implication dans le temps.

L'action conjointe et concertée des élus et des techniciens est primordiale.

Avant d'être financiers, les bénéfices sont en premier lieu environnementaux et sanitaires.

Difficultés > points de vigilance

La sensibilisation auprès des habitants est essentielle afin d'éviter qu'ils considèrent certains espaces comme non entretenus.

Il est nécessaire de se conformer aux exigences de sécurité, même si la gestion des espaces verts ne l'exigerait pas : débroussailler pour la protection contre l'incendie ou pour la visibilité routière.



DÉCHETS VERTS



De nouveaux matériels ont été acquis notamment pour le désherbage :

- des désherbeurs thermiques à gaz et mécaniques
- une débroussailleuse à brosses rotatives
- des bineuses à batterie
- d'autres appareils à batterie (plus légers, moins bruyants) : taille haie, souffleur, et tronçonneuse

POUR EN SAVOIR +

Ville de Château-Arnoux-Saint-Auban, M. DESANTI, Responsable Espaces verts
T. 04 92 33 22 30 - d.desanti@mairie-casa04.fr